***Université Mohamed BOUDIAF –M’sila-***

***Faculté des Lettres et des Langues***

***Département des Lettres et Langue Française***

***Module : Initiation à la traduction***

***Enseignante : TABI N.***

***2ère année (LMD)***

***La traductologie : l´émergence d´une discipline***

La traductologie est traditionnellement classée parmi les sciences humaines et elle est souvent considérée comme une science du langage. Certaines études empruntent même leurs postulats et leurs méthodes à la neurologie, et veulent rattacher la traduction aux sciences naturelles en centrant la recherche sur le sujet humain.

la traduction a été abordée suivant de multiples angles, mais aucune perspective d’étude n’a épuisé son objet ni ses problématiques, c’est pourquoi elle a évolué vers une discipline autonome d’essence interdisciplinaire. La traductologie forme aujourd’hui un champ de recherche étendu et ouvert, mais ayant des questions propres et des concepts adaptés à son objet protéiforme. Les emprunts conceptuels et méthodologiques faits aux autres disciplines ne doivent pas être envisagés dans la contradiction mais dans la complémentarité, parce que chaque approche éclaire, au fond, un aspect particulier de la traduction.

En 1972, James Holmes (1924-1986) rédige un article fondateur : « The Name and Nature of Translation Studies », qui marque le début de la discipline consacrée spécifiquement à la traduction. Holmes cherche au début de cet article une désignation anglaise pour la nouvelle discipline et lance le nom de Translation Studies (correspondant à la traductologie en français) qui sera adopté par la communauté traductologique internationale anglophone. Holmes est l´auteur non seulement de la désignation de la nouvelle discipline, mais aussi de sa taxinomie et de la définition de ses objectifs qui devraient consister :

1) à décrire les phénomènes traductionnels, et

2) à proposer des théories explicatives et prédictives pour rendre compte des phénomènes traductionnels.

Quant à sa taxonomie de la traductologie, il la divise en deux branches :

 -la traductologie théorique: a pour objet la description des phénomènes de traduction (la traductologie descriptive) qui étudie la traduction sur le terrain, la définition des principes explicatifs et la théorisation des pratiques traductionnelles (élaborer des théories à partir des résultats de la traductologie descriptive et des apports des disciplines voisines).

 -la traductologie appliquée : vise la mise en oeuvre des principes et des théories pour la formation des traducteurs (il place la didactique de la traduction dans cette branche), le développement d’outils d’aide à la traduction (lexicologiques, terminologiques, grammaticaux)ou encore la critique des traductions.

Pour Holmes, ces deux branches sont mises sur le même plan, et c’est pourquoi il convient d’accorder à chacune une égale attention. En effet, la traductologie théorique nourrit les applications pratiques, et la traductologie appliquée permet d’enrichir la réflexion théorique.

***Qu’est-ce que la traductologie ?***

Le terme de « traductologie », créé par le Canadien Brian Harris, est apparu en 1972. Ce terme désigne littéralement la science (*logos*) de la traduction (*traducto*). C’est la discipline qui se donne la traduction pour objet d’étude. Elle est apparue dans la seconde moitié du XXe siècle, mais elle a reçu plusieurs appellations éphémères (théorie / science de la traduction, translatologie, etc.) avant de devenir la « Traductologie » en français et « *Translation* *Studies*» en anglais.

« Translation Studies » qui désigne le vaste domaine des études sur la traduction dans le monde anglo-saxon. Ainsi, Bassnett estime que la traductologie (Translation Studies) est l’étude de la production et de la description des traductions.

En réalité, la traductologie est la discipline qui étudie à la fois la théorie et la pratique de la traduction sous toutes ses formes, verbales et non verbales. Si l’on se donne pour objet d’étude les diverses manifestations de la traduction, il convient d’étudier tout autant les aspects proprement traductionnels que ceux nontraductionnels, extra-traductionnels, paratraductionnels et méta-traductionnels.

Aussi, l’objet de la traductologie est bien la traduction dans toutes ses manifestations. Qu’il s’agisse de traduction orale ou écrite, générale ou spécialisée, le traductologue réfléchit sur toutes les formes d’intervention du traducteur.

***L’objet de la traductologie***

La traductologie a pour objet la traduction envisagée en elle-même (processus) et pour elle-même (produit). Par « traduction », il faut donc comprendre la suite ordonnée d’opérations ayant un tenant (le texte de départ, texte source ou texte à traduire), un aboutissant (le texte d’arrivée, texte cible, texte traduit), et un acteur central (le traducteur, adaptateur, médiateur).

Pour la cohérence et l’unité de la discipline, il faut distinguer quatre éléments d’étude traductologique qui ne sauraient être confondus : l’objet à traduire (la commande), l’objet traduit (le produit), le sujet traducteur (le producteur) et l’opération de traduction (le processus). Dans l’analyse, on articulera ces éléments de la manière suivante : la traductologie est la discipline qui analyse, décrit et théorise la relation entre ces éléments.

***L’objet à traduire***

L’objet à traduire est communément désigné dans la littérature traductologique par « texte de départ » ou « texte source » ou encore « texte original ».

Nonobstant les nombreux débats sur la terminologie, le texte donné à traduire désigne l’objet initial destiné à la traduction, c’est-à-dire la commande et la matière première sur laquelle travaille le traducteur.

Cette commande peut revêtir des formes diverses et variées : texte écrit, article de presse, roman, publicité, site web, etc. Mais

elle est généralement envisagée en termes de spécificités linguistiques et stylistiques, rarement dans un cadre polysémiotique. Cela s’explique essentiellement par le fait que le volume des « textes » demeure prédominant dans la pratique, en comparaison avec les autres supports de traduction.

L’objet destiné à la traduction subit des traitements successifs, suivant des modes d’interprétation individuels et parfois collectifs pour aboutir au produit final. Certes, il existe des règles d’analyse pour comprendre le texte de départ, mais les règles de conversion pour produire le texte d’arrivée ne sont pas toujours normées ni uniformes ; elles dépendent de la compétence, de la personnalité et des contraintes propres à chaque traducteur. Ainsi, l’objet à traduire est conçu comme une construction perceptive unique, qui emploie des règles pouvant être combinées et itérées différemment selon les individus. Cette idée de l’objet comme construction modulée et dynamique permet de produire un grand nombre de traductions différentes et néanmoins acceptables.

***L’objet traduit***

L’objet traduit, communément désigné dans la littérature traductologique comme « texte d’arrivée » ou « texte cible », désigne le produit fini ou le résultat de l’activité de traduction.

Dans bon nombre de travaux, il est envisagé comme une virtualité, un objectif à atteindre, un texte à venir. Mais en réalité, le volume des textes traduits dans la plupart des couples de langues est tel aujourd’hui que la spéculation devient inutile. Au lieu d’envisager abstraitement ce « texte cible », il est plus pertinent scientifiquement et concrètement de se concentrer sur l’étude des corpus de textes déjà traduits et publiés pour en déceler les principes et les outils. Il est possible ainsi d’avoir accès à un volume considérable de données et de matériaux concernant le résultat concret de la traduction.

En théorie, le texte traduit (ou texte d’arrivée) s’oppose au texte à traduire (ou texte de départ) comme l’actualisation individuelle et personnelle (par la traduction) d’un objet générique et impersonnel (la commande soumise à la traduction).

En pratique, le texte traduit est un produit individuel prenant la forme d’un essai de compréhension et de reformulation entre deux langues qu’il est possible de décrire et de comparer à d’autres essais de traduction. La notion d’« essai », au sens fort du mot, est importante ici parce qu’elle permet d’observer des variations individuelles dans la traduction des mêmes textes.

***Le sujet traducteur***

Le traducteur a été considéré tour à tour comme un « translateur » chargé de la simple transposition des mots d’une langue à l’autre, comme un « adaptateur » ayant la responsabilité de satisfaire les attentes du public visé, comme un « médiateur » qui se place à mi-chemin entre deux cultures ou deux mondes pour les rapprocher, comme un « communicateur » enfin, chargé de faciliter le dialogue entre individus ou communautés éloignées.

Dans tous les cas, le traducteur apparaît comme un « percepteur » sur deux plans : d’une part, pour traduire la perception du

public de départ, et d’autre part, pour traduire la perception du public d’arrivée. Ces perceptions reflètent la connaissance qu’un

traducteur donné possède de ses langues et cultures de travail, car sa traduction est inconsciemment fondée sur ses habitudes linguistiques. Nous traduisons avant tout en fonction du lexique et des catégorisations disponibles dans notre langue, et il nous est quasiment impossible de traduire avec une impartialité absolue, parce que nous sommes contraints à certains modes d’interprétation, alors même que nous nous croyons libres de traduire à notre guise.

Mais le traducteur se trouve toujours au cœur du système : il est tout à la fois « l’interprétant » du texte de départ, le « sélectionneur » du sens à traduire, le « gestionnaire » des modules de traduction, le « décideur » de l’objectif et de la finalité, le « producteur » de la version traduite, le premier « récepteur » de la traduction, parfois même son premier «consommateur» et son « diffuseur » auprès du public cible.

***Le processus de traduction***

Les sciences cognitives montrent que le sujet humain (le traducteur) a un rôle central dans le processus de traduction mais qu’il ne maîtrise pas totalement ce processus. Le fait d’envisager la traduction comme résultat de processus psychiques et mentaux complexes, qui nous échappent en partie, conduit à revoir la représentation interprétative des textes et la place du traducteur dans ces processus. L’enjeu est de mettre en relation l’activité de traduction avec des phénomènes déterminants tels que la perception, la compréhension ou la mémorisation.

Les recherches consacrées à l’étude des genres et des types de textes ont permis de définir plusieurs modes de traduction en fonction de la nature du texte à traduire. Mais d’autres études ont pu montrer que la description de l’objet traductionnel reste incomplète, si l’on ne prend pas en compte le lien entre l’activité de traduction et l’activité cérébrale et émotionnelle du sujet traduisant.

Les processus mentaux liés à cette activité sont modulaires, comme l’ensemble des processus cognitifs. « Modulaires » signifie qu’ils sont décomposables en systèmes spécialisés (ou modules), notamment selon l’objet à traduire et selon la fonction de la traduction. Chaque type de traduction obéit à des principes spécifiques de représentation et de traitement des informations. Dès lors, réfléchir sur l’acte de traduire revient à décrire ces « modules » en identifiant leurs caractéristiques communes, leurs spécificités individuelles et leurs interactions dans divers contextes.

**Bibliographie :**

GUIDÈRE, Mathieu, Introduction à la traductologie : penser la traduction : hier, aujourd’hui, demain, Bruxelles : De Boeck, 2008.

OUSTINOFF Michaël, La traduction, Paris, Presses Universitaires de France, Puf, 2OO3.